



Flashez et retrouvez cette prestation en ligne, nos témoignages clients et vidéo

MAÎTRISER LES RISQUES POUR VOS SALARIÉS ET VOS CLIENTS



Conformité réglementaire, sécurité & ergonomie aux postes de travail, mise sur le marché & marquage CE des produits et procédés, le Cetim vous apporte un accompagnement indépendant et personnalisé.

Vos attentes

Vous cherchez à :

- Garantir la santé/sécurité de vos salariés en respectant le Code du travail
- Mettre sur le marché des produits et des machines conformes à la réglementation (Directives conduisant au marquage CE, règlement Reach, ...)
- Concevoir des postes de travail ergonomiques et conformes aux exigences réglementaires
- Tourner vos contraintes en une opportunité de développement sur de nouveaux marchés (diversification par l'innovation)
- Répondre aux exigences spécifiques de vos clients et de vos marchés

Nos solutions

Le Cetim vous accompagne sur :

- L'identification des réglementations et des normes applicables à vos activités, vos produits et vos process (outil T-kit)
- La démarche d'apposition du marquage CE des produits et machines que vous utilisez, modifiez, intégrez, fabriquez ou commercialisez
- L'analyse des risques selon les normes en vigueur (méthode IDAR)
- Le développement de fonctions de sécurité (outil SISTEMA, norme NF EN 13849-1, ...)
- La vérification de conformité (directives machines, basse tension, CEM, ESP, ...)
- La documentation technique et les notices d'instructions
- Le transfert des savoir-faire à vos équipes ([formations](#))
- L'ergonomie de vos postes de travail
- L'intégration de la robotique dans vos ateliers pour réduire la pénibilité et les TMS tout en préservant vos objectifs de productivité



Les substances dangereuses et leur substitution (règlement REACH, ROHS, ...)

L'exposition des personnes dans des environnements particuliers (pollution de l'air, bruit, ...)

Vos bénéfices

Prise en compte pragmatique et au plus juste des obligations réglementaires en tenant compte de votre contexte spécifique et de vos besoins

Avis apportés par une tierce partie indépendante et reconnue (participation active du Cetim aux travaux de normalisation sur le sujet)

Garantie de la tenue de vos objectifs (productivité, rentabilité, adéquation avec les produits marchés)

Préservation du capital humain de votre entreprise

Réduction du temps et du coût relatif à la prise en compte de vos obligations réglementaires



Service question réponse
sqr@cetim.fr www.cetim.fr

